

Prevention Des Risques Professionnels

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Tous les salariés de la Branche

Durée

2 jours

Date limite d'inscription

30/11/2017

Lieux & dates

Groupe 1

QUID-11Av. Frantz Fanon
Bellevue-97200 FORT-DE-FRANCE

Les 4 & 5 déc. 2017

Groupe 2

QUID-11Av. Frantz Fanon
Bellevue-97200 FORT-DE-FRANCE

Les 11 & 12 déc. 2017

Interlocuteurs Opcosanté

VALONY Isabelle

isabelle.valony@unifaf.fr

0696.89.14.02

Colette MORAND-JACQUELINE

0596.63.51.37

Contexte

La loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 (article L.230-2 du Code du Travail), demande au chef d'établissement de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs.

Depuis le 07 novembre 2002, l'employeur ayant un ou des salariés doit établir un document unique (DU) d'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 05 novembre 2001- article R 230-1 et suivants). Le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de cette évaluation des risques, l'employeur est passible de sanctions.

L'évaluation des risques professionnels vise à faire diminuer notamment le nombre d'accidents du travail.

Objectifs

- ⇒ Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels et de la pénibilité,
- ⇒ Identifier et mobiliser les acteurs de la prévention des risques professionnels
- ⇒ Accompagner l'entreprise à l'élaboration de son document unique d'évaluation des risques professionnels,
- ⇒ Outiller les professionnels pour construire une démarche efficace de prévention avec les acteurs internes et externes
- ⇒ Mettre en place et faire vivre le comité de pilotage de la démarche de prévention
- ⇒ Connaître les bonnes pratiques de prévention

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Contenu

- ⇒ Evaluer les risques professionnels : cadre législatif et réglementaire
- ⇒ Identification des acteurs internes et externes
- ⇒ Principes fondamentaux de l'Evaluation des risques professionnels
- ⇒ Préparer l'évaluation des risques
- ⇒ Les mesures de prévention, dimension techniques, humaines et organisationnelles
- ⇒ Les axes d'amélioration
- ⇒ La pénibilité au travail : comment l'évaluer
- ⇒ Formalisation dans le document unique
- ⇒ Elaboration d'un plan d'actions pour pérenniser la démarche de prévention